

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

L'an deux mil Vingt-et-un et le 25 Janvier,
A 20 heures 30, sous la Présidence de M. Michel GAUTHIER, Maire de MIRIBEL-LANCHÂTRE, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Convocation du : 18 janvier 2021

Etaient présent(e)s : M. GAUTHIER, F. BAILLY, N. CROS, P. CULLAZ, A.L JOUVET, Y. JUANICO, E. MILLET-PERRIN, S. TOUSSAINT, S. TRESSE, A. WOJKIEWICZ

Absent(e)s/Excusé(e)s :

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, S. TOUSSAINT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1°- Vote des dépenses d'investissement à hauteur de 25% maximum de l'année N-1

M. le Maire informe le Conseil Municipal que des dépenses d'investissement doivent être faites en début d'année 2021 et lui demande de l'autoriser à engager ces dépenses à hauteur de 25% du budget communal N-1.

Dépenses à prévoir :

- purificateurs d'air : imputation : 2158 ; coût : 3500 €

Sur le rapport de M. le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Autorise** M. le Maire à engager ces dépenses d'investissements du budget communal N-1.

Dix Voix pour

2°- Décision d'amortir des biens acquis en 2020

M. le Maire informe le Conseil Municipal que des dépenses d'investissement de 2020 doivent être amorties (tableau en annexe) :

| Libellé | Article | N°inventaire | Durée amortissement | Montant acquisition | Echéance 2021 |
|----------------------------------|---------|--------------|---------------------|---------------------|---------------|
| Site internet | 28051 | 2020-2051-01 | 5 ans | 2747.64 | 549.53 |
| Ordinateurs Mairie CZC029b3GC | 28183 | 2183-2020-01 | 1 an | 1298.40 | 1298.40 |
| Ordinateurs école 5CD0249NDL | 28183 | 2183-2020-02 | 1 an | 1237.20 | 1237.20 |
| 9 PC école | 28183 | 2183-2020-03 | 2 ans | 2682 | 1341 |

Sur le rapport de M. le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Autorise** M. le Maire à amortir ces dépenses d'investissements de 2020

Dix Voix pour

3°- Modification de la convention avec l'entreprise JG Travaux pour le déneigement et le salage

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier la convention avec l'entreprise JG TRAVAUX pour la mise à disposition d'un 4X4 et d'une saleuse pour le salage des voiries car le matériel de la commune n'est plus en état de fonctionner.

Après lecture de la convention et sur le rapport de M. le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Autorise** M. le Maire à signer la dite convention

Dix Voix pour



Le 28 janvier 2021

Le Maire

Michel GAUTHIER